



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

**8568<sup>e</sup>** séance

Vendredi 28 juin 2019, à 10 heures

New York

---

Président : M. Alotaibi ..... (Koweït)

Membres :	Afrique du Sud .....	Mme Mogashoa
	Allemagne .....	Mme Goebel
	Belgique .....	Mme Van Vlierberge
	Chine .....	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire .....	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique .....	M. Hunter
	Fédération de Russie .....	M. Repkin
	France .....	M. Delattre
	Guinée équatoriale .....	Mme Mele Colifa
	Indonésie .....	M. Syihab
	Pérou .....	M. Ugarelli
	Pologne .....	M. Lewicki
	République dominicaine .....	M. Fiallo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Allen

## Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Mali**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/454)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/532, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/454, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2480 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2480 (2019), qui renouvelle le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une durée d'un an à périmètre constant. Et je salue la présence de l'Ambassadeur du Mali parmi nous.

La résolution que nous venons d'adopter envoie un message ferme quant à la nécessité de progrès

urgents dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Elle définit cinq mesures, concrètes et现实的, dont le Conseil souhaite voir la pleine réalisation d'ici un an et dont la mise en œuvre fera l'objet d'un premier bilan à mi-parcours par le Secrétaire général d'ici six mois. Les conséquences associées à l'absence de respect de cet objectif sont également clairement établies. Ceux qui bloquent la mise en œuvre de l'accord s'exposent aux sanctions. Nous venons à ce titre d'initier une procédure de désignation à l'encontre de cinq individus responsables de blocages, suite à l'absence de réalisation des objectifs prioritaires définis par le Conseil en juin 2018, dans le dernier mandat de la MINUSMA. Le Conseil a par ailleurs établi que toute personne inscrite sur la liste du régime de sanctions concernant le Mali ne saurait bénéficier en pratique d'aucune forme de soutien de la part de la MINUSMA et des Nations Unies.

La résolution 2480 (2019) tire également les conséquences de la dégradation de la situation dans le centre du Mali. Elle appelle les autorités maliennes à y développer sans délai une stratégie globale pour mettre fin aux violences et assurer le retour de l'État. Elle encourage la MINUSMA à renforcer son action dans cette zone, qui est désormais élevée au rang de seconde priorité stratégique. Sans remettre en cause la primauté du soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix dans le nord, la résolution demande à la Mission de veiller à consacrer suffisamment de moyens à son mandat dans le centre, dans le prolongement des efforts d'ores et déjà réalisés au cours des derniers mois, notamment à travers le développement d'un plan d'urgence pour la région de Mopti ou la création d'un secteur dédié. Elle demande également au Secrétaire général de conduire, d'ici six mois, une évaluation de la capacité de la Mission à réaliser l'ensemble des tâches qui lui sont assignées par la présente résolution dans sa configuration actuelle, et de formuler d'éventuelles recommandations à cet égard.

La résolution 2480 (2019) trace également une perspective claire s'agissant de l'avenir de la MINUSMA, en établissant que sa stratégie de sortie repose sur le redéploiement des forces armées maliennes sur l'ensemble du territoire du Mali ainsi que sur la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, sans pour autant risquer de porter atteinte aux efforts consentis jusqu'ici pour la stabilisation du Mali et du Sahel. Le Conseil de sécurité continue à cet égard de promouvoir une logique de partenariats entre les différentes présences de sécurité déployées sur le terrain, dans le respect des mandats de chacun. Il étend notamment à ce

titre le périmètre géographique du soutien apporté par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel dans le cadre de l'accord technique, pour autant que toute livraison au-delà des frontières maliennes soit réalisée par un tiers, et en contrepartie d'un engagement du Conseil à réexaminer le dispositif mis en place par la résolution 2391 (2017) d'ici un an. Il appartient à l'ensemble des acteurs d'en démontrer l'utilité dans les mois à venir. Le Conseil appelle également l'Union européenne et les Nations Unies à renforcer la coordination de leurs actions en soutien à la réforme du secteur de la sécurité et au rétablissement de la présence de l'État dans le centre y compris, si nécessaire, à travers la signature de nouveaux accords techniques entre la MINUSMA et les missions européennes.

L'ensemble des présences de sécurité déployées sur le terrain sont enfin encouragées à assurer la complémentarité de leurs actions à travers des concertations régulières au sein de l'Instance de coordination au Mali. Conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, la résolution 2480 (2019) donne un mandat clair, réaliste et concis à la MINUSMA. Elle soutient la mise en œuvre des options d'adaptation présentées dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/454), qui permettront de continuer à renforcer l'efficacité de la Mission. Elle salue les mesures prises au cours des derniers mois afin de renforcer la posture de la MINUSMA et encourage la poursuite des efforts visant à renforcer la sécurité de ses personnels.

Avant de conclure, je souhaite réaffirmer ici notre soutien sans faille au rôle irremplaçable joué par la Cour pénale internationale en faveur de la paix et de la sécurité au Mali. La résolution 2480 (2019) rappelle l'importance du respect par le Mali de ses obligations en vertu du Statut de Rome. Il s'agit d'un point absolument essentiel sur le chemin vers une stabilité durable. Je souhaite également rappeler notre conviction qu'au Sahel, plus que partout ailleurs, il importe que les Nations Unies et les gouvernements locaux prennent pleinement en compte dans leurs actions les impacts sécuritaires du changement climatique et des autres facteurs environnementaux. La résolution 2480 (2019) le rappelle, mais nous souhaitons continuer à travailler avec nos partenaires pour aller plus loin encore dans le développement de l'agenda climat et sécurité au sein du Conseil.

Je conclurai mon intervention en remerciant chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour l'esprit ouvert et constructif dont ils ont

fait preuve tout au long de cette négociation. L'unité qui caractérise traditionnellement le Conseil sur le dossier malien est un atout majeur pour nous permettre de continuer à jouer un rôle décisif en faveur de la paix et de la sécurité dans ce pays. Nous devons tout faire pour l'entretenir et en tirer le meilleur profit. C'est la logique dans laquelle s'inscrit pleinement la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui.

Puisque c'est ma dernière participation à une session du Conseil de sécurité, je souhaite exprimer ma reconnaissance à chacune et à chacun des membres du Conseil pour le partenariat et l'amitié que nous avons établis et développés au cours de ces dernières années. Qu'il me soit permis aussi de saluer très chaleureusement mon équipe, qui est derrière moi, qui est une équipe à donner foi dans le service public et qui fait honneur à la France.

**M. Moriko** (Côte d'Ivoire) : Suite à l'adoption de la résolution 2480 (2019), portant renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour une période de 12 mois jusqu'en juin 2020, il me plaît de faire la présente déclaration, expliquant le vote des membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Guinée équatoriale, l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire.

Nous avons voté en faveur du renouvellement du mandat de la MINUSMA dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité du Mali et de la région du Sahel. Nous estimons que le maintien de la présence de la MINUSMA au Mali est essentiel à la stabilité de ce pays et de l'ensemble de la région du Sahel. La situation au Mali demeure préoccupante et l'environnement sécuritaire fragile. Les menaces asymétriques persistantes sont une source de grave préoccupation, et exacerbent les défis humanitaires actuels.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, nous a, lors de son dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.8547), fait l'état des réalisations du Gouvernement malien dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous reconnaissions que le processus politique en cours, porté par le nouveau Gouvernement d'union nationale, constitue un pas dans la bonne direction et que le Conseil de sécurité ne devrait ménager aucun effort pour appuyer pleinement ce processus, y compris la tenue d'un dialogue politique inclusif, afin d'aborder les questions relatives à la révision de la Constitution et à la réaffirmation de l'engagement des parties signataires à appliquer l'Accord pour la paix et la réconciliation

au Mali. Nous sommes également conscients que les parties maliennes doivent faire davantage pour réaliser des progrès dans d'autres domaines importants de l'accord de paix, notamment le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées, la décentralisation, ainsi que la pleine réalisation de la zone de développement du nord. Avec le renouvellement de ce mandat, nous encourageons les autorités maliennes à redoubler d'efforts, avec le soutien de la MINUSMA, afin d'appliquer pleinement l'accord de paix, indispensable à la matérialisation de sa vision politique, économique et de développement, dans l'intérêt supérieur du peuple malien.

Par ailleurs, il est inquiétant de constater que les questions concernant la stratégie de transition et de retrait de la MINUSMA sont déjà évoquées, alors que la situation au Mali est encore instable. De surcroît, de telles discussions ne pourraient être envisagées que lorsque les circonstances sur le terrain connaissent une amélioration substantielle. En outre, nous avons réitéré notre adhésion au soutien de la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel, et nous nous félicitons de ce que cette question continue de retenir l'attention du Conseil de sécurité.

Dans le principe, nous pensons que les sanctions peuvent être adoptées en tant qu'instruments utiles pour contribuer de manière constructive à un processus politique, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Nous nous préoccupons toutefois du fait que l'utilisation de sanctions pourrait, selon l'approche, avoir des conséquences inattendues sur les processus politiques. Nous souhaitons également attirer l'attention des membres du Conseil sur la nécessité de respecter la procédure régulière du Comité des sanctions et nous soulignons qu'il est important de laisser aux membres du Conseil suffisamment de temps pour délibérer sur les questions dont ils sont saisis.

En conclusion, la Guinée Équatoriale, l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire encouragent toutes les parties maliennes, y compris les femmes, à participer pleinement et sans exclusive au processus politique de sortie de crise au Mali. Nous restons fermement convaincus de la nécessité d'une approche inclusive et d'une appropriation nationale forte, afin que le processus politique réalise son potentiel et apporte au peuple frère du Mali les dividendes de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables.

Au moment où l'Ambassadeur François Delattre se prépare à quitter sa fonction de Représentant

permanent de la République française auprès de l'Organisation des Nations Unies, il me plaît, au nom des représentants permanents des trois membres africains du Conseil, de rendre un hommage appuyé au diplomate émérite, au talentueux négociateur, qui a su dans les moments les plus délicats du Conseil faire parler son sens élevé du compromis afin de trouver des solutions consensuelles aux défis parfois complexes auxquels le Conseil a été confronté. Je voudrais également, en leur nom, lui souhaiter un succès tout aussi éclatant dans les nouvelles fonctions qui seront désormais les siennes et espérer vivement que nos chemins se croisent dans d'autres arènes pour continuer ensemble notre œuvre commune de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

**M. Fiallo** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous tenons à féliciter la France de l'excellent travail et des efforts consentis pour élaborer et rechercher des points de convergence entre les États Membres afin de parvenir au consensus qui nous a permis d'adopter aujourd'hui la résolution 2480 (2019).

La République dominicaine a voté pour cette résolution, parce que nous sommes conscients de la situation sécuritaire préoccupante qui règne au Mali. Il est, de ce fait, essentiel que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continuer d'aider le peuple malien à consolider les acquis politiques grâce à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous comprenons que cette résolution établit un équilibre satisfaisant entre les défis existant dans le pays, en particulier dans le centre et le nord. Afin de relever ces défis, les parties maliennes, la MINUSMA et les autres acteurs internationaux doivent adopter des mesures concrètes et clairement définies.

Nous avons constaté une réduction de la représentation des femmes dans les institutions qui appuient l'application de l'Accord au Mali. Malgré l'équilibre trouvé dans cette résolution et bien qu'il y ait quelques paragraphes consacrés à la question des femmes, nous aurions préféré conserver les références à la participation égale et effective des femmes, telles que stipulées dans la résolution 2423 (2018).

De même, nous déplorons qu'il n'ait pas été possible d'inclure dans le dispositif de cette résolution les effets négatifs incontestables des changements climatiques sur la stabilité économique et sociale du Mali. Nous considérons que nous avons manqué là une occasion d'accorder une attention particulière à l'un

des principaux défis auxquels le Mali est confronté en matière de développement et de paix durable. Nous sommes convaincus que ce renouvellement d'un an du mandat de la MINUSMA ouvre la voie à la pleine mise en œuvre de l'Accord et constitue un pas dans la bonne direction pour parvenir à la stabilité et à la paix tant attendues au Mali.

Enfin, nous ne saurions laisser passer cette occasion sans prendre officiellement congé du Représentant permanent de la France que nous remercions de son travail important. Nous saluons son engagement et son dévouement indéniables. Nous le remercions de son service admirable.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite de vous voir, Monsieur le Président, présider la séance d'aujourd'hui, et je remercie nos collègues français de leur travail sur la résolution 2480 (2019). Je souhaite moi aussi dire adieu à l'Ambassadeur Delattre que je remercie du dynamisme et de la clairvoyance dont il a fait preuve au sein du Conseil. Je lui suis reconnaissant de l'amitié qu'il m'a témoignée personnellement, ainsi que de l'amitié entre nos missions et nos pays, qui, je le sais, restera forte en toutes circonstances.

Le Conseil a entendu des récits abominables de violences intercommunautaires dans le centre du Mali ces derniers mois, notamment le massacre de 160 personnes lors de la visite du Conseil au Mali en mars. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour s'attaquer aux causes profondes de la violence dans le centre du Mali, sauver des vies et réduire les souffrances humaines. Cela est également essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble.

Le mandat adopté aujourd'hui permettra à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'appuyer une stratégie globale de stabilisation du centre du Mali. Cependant, si la Mission a un rôle à jouer, tout effort mené dans le centre du Mali doit être pris en main et dirigé politiquement par les Maliens, et être véritablement inclusif, en assurant notamment la participation des femmes et de la société civile.

Il est juste que le principal objectif stratégique de la MINUSMA reste axé sur l'appui à l'Accord de paix. Six années se sont écoulées depuis que le Conseil a adopté la résolution 2100 (2013) portant création de la MINUSMA; quatre années depuis que les parties ont signé l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali; et plus d'un an depuis que les parties se sont engagées à

élaborer une feuille de route relative à la mise en œuvre d'actions prioritaires.

Or, les principaux acteurs politiques n'ont toujours pas honoré leurs engagements envers leur peuple, tandis que les courageux soldats de la paix et les civils maliens innocents continuent de perdre la vie. C'est pourquoi, une fois de plus, nous exhortons toutes les parties à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés dans cette résolution. Tous les Maliens méritent de vivre leur vie sans peur ni insécurité et de récolter les fruits d'une paix durable.

**Mme Goebel** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite de l'adoption de la résolution 2480 (2019), prorogeant d'une année le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je voudrais souligner quatre aspects de cette résolution qui sont particulièrement importants pour nous.

Premièrement, l'Allemagne se félicite que la priorité stratégique principale de la MINUSMA demeure l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Deuxièmement, nous saluons le fait que la MINUSMA dispose désormais d'un ensemble clair de tâches afin d'aider le Gouvernement malien à faire face à la crise dans le centre du Mali.

Troisièmement, nous nous félicitons du fait que la nécessité d'un appui opérationnel de la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel a été reconnue.

Quatrièmement, nous avons été très clairs tout au long des négociations sur le fait que les effets négatifs des changements climatiques sur la stabilité et la sécurité du Mali doivent être explicitement mentionnés dans cette résolution. Ce sont là des défis essentiels que la communauté internationale doit relever collectivement et de toute urgence.

Pour terminer, je voudrais remercier la délégation française du rôle de chef de file qu'elle a joué dans ces négociations et, au nom de l'Allemagne, remercier l'Ambassadeur Delattre de l'excellente coopération entre nos deux pays, telle qu'illustrée par notre double présidence en mars et avril. Je lui adresse tous mes vœux de succès.

**Mme Van Vlierberge** (Belgique) : La Belgique se félicite de l'adoption de la résolution 2480 (2019), renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au

Mali (MINUSMA). Cette résolution reflète mieux les deux défis qui se posent à la stabilité du Mali : la trop lente mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que la situation dans le centre du pays.

La Belgique attache une réelle importance à la MINUSMA, comme en témoigne notamment le fait qu'elle demeure le principal engagement de l'Armée belge parmi toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. La Belgique salue le fait que la résolution mentionne que la responsabilité de stabiliser le pays revient avant tout aux Maliens eux-mêmes.

La Belgique remercie également l'ensemble des membres d'avoir répondu à l'appel du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et d'avoir facilité l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel. Une évaluation de ce mécanisme endéans les 12 mois est également à saluer.

Néanmoins, la Belgique regrette que la résolution ne reconnaîsse pas suffisamment l'impact négatif du changement climatique sur la situation sécuritaire. Les preuves du changement climatique, en tant que multiplicateur de risque au Mali et au Sahel, sont claires, et j'en appelle au Mali et aux Nations Unies à prendre en compte le changement climatique et d'autres changements écologiques dans leurs activités, programmes et stratégies.

La Belgique se félicite enfin pour la volonté de la France de raccourcir et de clarifier le mandat.

Je tiens à mon tour, si vous me le permettez, Monsieur le Président, à dire quelques mots de remerciement à l'Ambassadeur Delattre. Je dois dire que j'ai été très impressionnée par l'invasion des bancs du Conseil par son équipe. La présence de son équipe non seulement est un hommage au diplomate exceptionnel qu'il est, mais démontre à merveille la manière remarquable dont il a représenté son pays ces cinq dernières années, ici à New York. Je tiens à le remercier, en mon nom propre, au nom de ma Mission et au nom de mon pays, et du fond de mon cœur, pour son engagement, son amitié et sa collaboration. Il nous a inspirés tous, non seulement par son esprit critique, par son éloquence, et je dirais même par son élégance, mais surtout par son approche humaine et juste. Je lui souhaite les meilleurs vœux de succès à la tête du Quai d'Orsay, et je lui demande de nous revenir très vite pendant la semaine ministérielle. Je lui dis grand merci.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite féliciter la présidence koweïtienne pour son excellente conduite participative des travaux du Conseil, en particulier au cours de ce mois chargé, comme en témoigne le nombre de résolutions adoptées.

Le Pérou a voté pour la résolution 2480 (2019), car nous considérons qu'il est vital de continuer d'appuyer le Mali dans ses efforts pour affirmer l'autorité de l'État, protéger la population civile et réaliser la paix et la réconciliation nationale.

Nous voudrions remercier la France des efforts qu'elle a déployés au cours des discussions sur le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) afin de dégager un consensus parmi tous les membres du Conseil, compte tenu de l'importance que revêt cette opération de maintien de la paix. Nous nous félicitons tout particulièrement que cette résolution établisse des critères clairs et concrets pour la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dont nous réaffirmons qu'il doit rester la priorité pour le Gouvernement et le peuple maliens. Nous soulignons également que cette résolution prévoit un mandat plus approprié pour permettre à la MINUSMA d'aider les acteurs à affronter la situation dramatique dans le centre du pays. Une fois de plus, nous soulignons qu'il importe que les membres du Conseil continuent de travailler de concert pour doter la MINUSMA des outils nécessaires, car sa présence sur le terrain est essentielle pour instaurer la stabilité au Mali.

Avant de conclure, ma délégation tient à saisir cette occasion pour souhaiter à l'Ambassadeur et Représentant permanent de la République française auprès de l'Organisation des Nations Unies, François Delattre, ses meilleurs vœux de succès et de bonheur personnel dans les hautes responsabilités que son gouvernement lui a confiées et qu'il assumera prochainement. Nous sommes certains que sa contribution remarquable en cette nouvelle étape de sa carrière sera aussi précieuse qu'elle l'a été au Conseil tout au long de la période où il a participé activement au traitement des questions inscrites à l'ordre de jour du jour du Conseil, telles que le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je prie, Monsieur l'Ambassadeur Delattre, de recevoir les salutations chaleureuses de la délégation péruvienne et ses expressions d'amitié.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient remercier

les membres du Conseil de sécurité d'avoir mené des négociations participatives et exprimer leur gratitude à la France pour les efforts extraordinaires qu'elle a déployés pour élaborer la résolution 2480 (2019) et mener ces négociations. Je tiens également à m'associer à nos collègues aujourd'hui pour faire nos adieux et exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Delattre. Il a servi la France honorablement tant à New York qu'à Washington, et les services qu'il a rendus au Conseil ont grandement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à la promotion de la liberté et de l'égalité partout dans le monde. Il va vraiment nous manquer, et nous lui souhaitons plein succès.

Avec une nouvelle année marquée par des progrès insuffisants dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, conclu à Alger en 2015, et par l'aggravation de l'insécurité dans le centre du Mali, nous ne pouvons accepter le statu quo pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous devons créer le mandat approprié pour faire face à l'escalade de la violence et demander des comptes aux parties signataires. La résolution 2480 (2019) permettra d'atteindre ces deux objectifs.

Premièrement, nous avons pris la décision importante de créer une seconde priorité stratégique pour la MINUSMA, axée sur le centre du Mali, la région la plus dangereuse du pays. Le nombre d'attaques, de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et de civils tués a atteint un niveau sans précédent au Mali depuis 2012. Cette seconde priorité stratégique montre aux Maliens que la MINUSMA, dont le personnel se compose de plus de 16 000 membres et qui est dotée d'un budget de plus d'un milliard de dollars par an, aura pour priorité d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement malien pour améliorer la protection civile et le respect des droits de l'homme en rétablissant une présence de l'État constructive et respectueuse des droits dans le centre du pays. C'est au Gouvernement qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité, les possibilités et l'accès aux services dans la région, et il doit agir en conséquence.

Deuxièmement, ce mandat montre clairement, une fois de plus, que l'objectif principal de la Mission est d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, comme elle l'a fait ces quatre dernières années. Les États-Unis n'ont cessé d'exprimer leur profonde déception face à l'absence de progrès de la part des parties concernant cet accord. Cette résolution comprend de

nouveaux objectifs spécifiques et mesurables axés principalement sur les piliers politique et sécuritaire de l'accord. Nous espérons que les parties réaliseront des progrès importants concernant ces objectifs, et qu'elles le feront bientôt.

Pour renforcer cette attente, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali est sur le point de désigner d'autres personnes en vertu du régime de la résolution 2374 (2017). Le message opportun de ces désignations indique clairement à toutes les parties que le Conseil demandera des comptes à celles et ceux qui bloquent les progrès concernant l'accord afin d'ouvrir la voie aux dirigeants qui travailleront ensemble pour atteindre les objectifs de l'accord : le partage du pouvoir par les réformes institutionnelles, le redécoupage électoral et davantage d'élections.

Il ne s'agit pas d'un renouvellement de mandat ordinaire, car la MINUSMA n'est pas une mission de maintien de la paix ordinaire. Depuis sa création en 2013, la MINUSMA opère dans un environnement difficile, dangereux et asymétrique. Il s'agit d'une mission de maintien de la paix qui opère dans un environnement de lutte contre le terrorisme. Les soldats de la paix de la MINUSMA sont constamment et délibérément attaqués par des extrémistes violents implacables, mobiles, intelligents et organisés.

Étant donné ces difficultés uniques en leur genre et mortelles, ce mandat concentre plus adéquatement l'attention sur les contingents de la MINUSMA, qui représentent plus de 80 % de la Mission et l'essentiel de son budget. Il exige que l'efficacité des contingents et de la police soit améliorée, que l'on dote le Représentant spécial du Secrétaire général et le Commandant de la Force de davantage de moyens de contrôle et de la souplesse voulue et que soit améliorée la formation préalable au déploiement assurée par les nouveaux pays fournisseurs à leurs contingents et effectifs de police.

Il importe de noter qu'il demande un niveau de rapport détaillé que nous n'avons pas reçu jusqu'à présent. La résolution 2480 (2019) prie le Représentant spécial du Secrétaire général, en coordination avec le Commandant de la Force, de fournir tous les six mois des évaluations sur la performance et la relève des contingents, les opérations de la Mission et l'action qu'elle mène avec les autres acteurs responsables de la sécurité au Mali. Par ailleurs, elle demande à la Mission à travailler avec ces autres acteurs responsables de la sécurité à l'élaboration d'un plan de transition pour coordonner le transfert final des responsabilités en

matière de sécurité. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt d'entendre parler de ces plans. Les États-Unis ont l'intention de demander au Représentant spécial du Secrétaire général et au Commandant de la Force de les présenter en personne l'année prochaine.

Nous notons que la résolution contient des références à la Cour pénale internationale (CPI) et à la politique des États-Unis à l'égard de la CPI telle qu'annoncée par les États-Unis le 10 septembre 2018. Les États-Unis réitèrent en particulier leur objection de principe persistante et de longue date à toute affirmation de la compétence de la CPI à l'égard de ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, tels que les États-Unis et Israël, en l'absence d'une saisine par le Conseil de sécurité ou du consentement de ces États. Le Mali, en tant qu'État partie au Statut de Rome, a accepté la compétence de la CPI et, comme indiqué dans la résolution, a renvoyé la situation à la CPI.

Les États-Unis demeurent un chef de file dans la lutte contre l'impunité et continuent d'appuyer la justice et la responsabilisation pour les crimes internationaux, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide. Nous respectons la décision des pays qui ont choisi d'adhérer à la CPI et, en retour, nous espérons que notre décision de ne pas y adhérer et de ne pas placer nos citoyens sous sa juridiction sera également respectée.

Enfin, dans la résolution le Conseil se déclare favorable à la fourniture d'articles consommables essentiels aux contingents de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) opérant en dehors du Mali par l'intermédiaire du mécanisme d'appui remboursable initialement décrit dans la résolution 2391 (2017), puis dans l'accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et le G5 Sahel. Nous n'avons vu qu'une utilisation minime de cette option à l'intérieur du Mali même, et nous attendons avec intérêt l'évaluation que fera le Secrétaire général en juin prochain pour décider du maintien ou non de ce mécanisme.

À cet égard, la menace du terrorisme est une réalité partout en Afrique de l'Ouest, et pas seulement au Sahel, et le Conseil se doit d'étudier la question dans son ensemble. Il est temps de transformer le rapport distinct et la réunion d'information sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en un débat plus large sur les défis posés par le terrorisme partout en Afrique de l'Ouest, notamment le conflit dévastateur avec Boko Haram et la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique, et la menace croissante contre les pays riverains.

Ce débat plus large doit porter l'attention sur les effets qu'a le conflit sur des millions de personnes dans toute la région et sur les efforts que déploient toutes les forces régionales pour lutter contre le terrorisme. Nous n'avons pas tenu de réunion consacrée spécifiquement à la région du bassin du lac Tchad depuis avril 2018 ni de réunion consacrée aux problèmes humanitaires et de sécurité dans cette région depuis septembre 2017. Il est grand temps que nous fusionnions ces sujets en un seul, plutôt que de se focaliser exclusivement sur le Groupe de cinq pays du Sahel.

Enfin, nous saluons les soldats, les civils et les sous-traitants de la MINUSMA qui risquent leur vie pour offrir un avenir plus sûr et plus radieux aux Maliens. Les États-Unis honorent les sacrifices qu'ils et leurs familles consentent chaque jour et, par-dessus tout, nous espérons que les parties maliennes considéreront cette résolution comme un message clair et collectif qu'elles doivent prendre d'urgence des mesures pour mettre en œuvre l'accord de paix afin d'instaurer la stabilité au Mali et de donner une possibilité à son peuple.

**M. Lewicki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Delattre de son professionnalisme, de son calme et du leadership dont il fait preuve. Il a servi de façon exemplaire non seulement son pays, la France, mais aussi l'Union européenne et l'ensemble de la famille des Nations Unies. Je voudrais aussi me féliciter vivement de l'excellente coopération que nous avons eue aussi bien avec François qu'avec son équipe, et j'espère qu'à son nouveau poste à Paris, il continuera de contribuer au renforcement des liens traditionnellement forts qui existent entre les sociétés polonaise et française. Je lui souhaite plein succès, et je partage le souhait exprimé de le voir revenir très vite à New York, en septembre.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la France de ses efforts dans la coordination des négociations. La Pologne salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2480 (2019), qui est une résolution importante. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a adressé un message d'unité en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la stabilité au Mali. Nous avons voté pour ce document pour exprimer notre plein appui à l'action menée par la MINUSMA, dont le rôle dans la promotion de la stabilité et de la réconciliation dans le pays reste essentiel, malgré la complexité de la situation en matière de sécurité sur le terrain. La présence de la Mission dans le nord du Mali est essentielle pour

préserver les gains obtenus depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Dans le même temps, nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer l'action de la MINUSMA dans le centre Mali en vue de faciliter le rétablissement des institutions publiques. La Pologne pense que l'appui à la mise en oeuvre de l'accord demeure la priorité absolue de la MINUSMA. Il ne fait aucun doute que pour être couronnée de succès, sa mise en oeuvre nécessite la pleine inclusion, en particulier des femmes, ainsi qu'une ferme détermination de la part de toutes les parties prenantes concernées. Celles et ceux qui essayent d'en-traver ce processus doivent faire face aux conséquences qui résulteraient de leurs actes.

En conclusion, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, le personnel de la MINUSMA, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, pour leur engagement dans des conditions extrêmement difficiles.

**M. Repkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres orateurs pour me faire l'écho des paroles de gratitude qui ont été prononcées ici aujourd'hui et adresser nos meilleurs voeux à notre collègue le Représentant Permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, avec lequel nous avons eu l'honneur de travailler ces cinq dernières années. Je lui souhaite plein succès dans son nouveau poste de responsabilité très élevée.

La Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2480 (2019), qui proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous appuyons les soldats de la paix qui sont déployés dans le pays et qui contribuent à l'instauration de la stabilité et de la sécurité au Mali. Tenant compte des discussions qui ont eu lieu et des dispositions contenues dans le document que nous venons d'adopter, nous voudrions souligner une fois encore que la priorité principale de la Mission est de continuer à aider les Maliens à mettre en oeuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015, et à rétablir pleinement la présence militaire et de l'État dans l'ensemble du pays. Ces mesures sont le prérequis essentiel pour normaliser la situation dans le pays et pour prévenir les violences intercommunautaires et interethniques dans les régions du centre.

Nous sommes convaincus qu'un instrument du Conseil de sécurité comme les sanctions doit être utilisé

avec beaucoup de prudence et après mûre réflexion, et uniquement dans les cas les plus extrêmes. Nous pensons que les mesures restrictives existantes doivent prouver leur efficacité et faire régulièrement l'objet d'un examen par un groupe d'experts. Nous attendons également des organes maliens chargés de l'application de la loi qu'ils jouent un rôle plus actif s'agissant de prévenir l'activité criminelle des individus visés par des sanctions et autres saboteurs du processus politique.

Nous rappelons que les questions générales liées au maintien de la paix qui ont des incidences sur toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent être débattues au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, avec la participation des pays fournisseurs de contingents. Entre autres, il y a la stratégie non encore finalisée du Secrétariat de l'ONU pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix, dont il est question dans la résolution. Nous jugeons préoccupantes les tentatives persistantes d'incorporer cette stratégie dans tous les mandats octroyés aux missions avant même qu'elle ne soit présentée aux États Membres. Il est inacceptable d'essayer de contourner le Comité.

Malheureusement, il n'a été tenu compte que partiellement des arguments présentés par nous et que d'autres délégations ont aussi mentionnés lors des négociations sur la résolution que nous venons d'adopter. Il serait utile, selon nous, de publier une note du Président du Conseil en vue de corriger l'abus d'autorité des rédacteurs pour ce dossier. Une telle note devrait traiter de la question de la répartition équitable des pouvoirs entre tous les États membres du Conseil.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour, au nom de mon Représentant permanent et de l'ensemble de la délégation indonésienne, faire mes adieux à l'Ambassadeur François Delattre et lui souhaiter plein succès. Il a toujours contribué de manière très constructive aux activités du Conseil, et ceci a contribué à promouvoir son unité. Ses compétences diplomatiques sont exemplaires, et nous lui vouons une grande admiration pour cela. Nous lui souhaitons plein succès et bon voyage, et nous lui disons au revoir.

L'Indonésie se félicite de l'adoption de la résolution 2480 (2019), qui proroge pour une année supplémentaire le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous remercions la France des efforts qu'elle a déployés en tant que rédactrice, et toutes les délégations de leur esprit constructif dont elles ont fait

montre en vue d'élaborer une résolution équilibrée et fondée sur le consensus.

L'Indonésie souscrit à l'opinion exprimée dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/454), à savoir que la présence de la MINUSMA au Mali demeure essentielle. À cet égard, le renouvellement du mandat de la MINUSMA, qui inclut une hiérarchisation de ses tâches, la coordination avec les autres présences sécuritaires au Mali et dans la région du Sahel, et la répartition des tâches entre elle et l'équipe de pays des Nations Unies, permettra de nouveaux progrès et empêchera toute détérioration de la situation en Mali. Certes, il y a de nombreux domaines dans lesquels d'autres progrès sont nécessaires. Aujourd'hui, nous avons adopté une résolution qui contient un ensemble de mesures prioritaires sur lesquelles, nous l'espérons, des progrès seront enregistrés au cours des prochains mois. Comme nous l'avons dit lors de la réunion d'information sur la MINUSMA tenue au début du mois (voir S/PV.8547), toutes les parties au Mali doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation en Mali.

Qu'il me soit permis de réitérer notre appui et notre gratitude à la MINUSMA et à tous ses agents, qui s'acquittent au mieux de leur mandat dans des circonstances de plus en plus difficiles. Nous espérons que la résolution que nous venons d'adopter contribuera à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables au Mali.

Avant de terminer, je tiens à renouveler nos sincères remerciements et notre reconnaissance à la délégation koweïtienne pour sa présidence très efficace et productive.

**M. Zhang Dianbin** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient tout d'abord à féliciter le Koweït d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil de sécurité durant sa présidence au mois de juin. Grâce aux efforts de l'Ambassadeur Alotaibi et de tous les membres de la Mission du Koweït, ce mois-ci les travaux du Conseil ont été ordonnés et très efficaces, ce que la Chine apprécie. Au nom de l'Ambassadeur Ma Zhaoxu, je salue à mon tour sincèrement l'Ambassadeur Delattre et le remercie de ses contributions aux travaux du Conseil. Je lui souhaite moi aussi plein succès.

À l'heure où nous nous réunissons, le processus de paix au Mali, qui passe par une étape critique, doit relever des défis sur les plans de la sécurité, de l'économie,

du développement et autres, et a besoin de l'aide efficace de la communauté internationale. Le renouvellement en douceur du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont les effectifs actuels restent inchangés, est susceptible de faciliter les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale pour continuer à aider le Gouvernement et le peuple maliens à faire progresser la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à renforcer les capacités du pays en matière de sécurité. Nous tenons à ce que la MINUSMA s'acquitte pleinement des fonctions que lui a attribuées le Conseil et renforce les mesures visant à préserver au mieux la sûreté et la sécurité de ses soldats de la paix.

La situation au Mali étant étroitement liée à celle de ses voisins et de la région du Sahel, nous espérons que la MINUSMA pourra continuer d'appuyer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, conformément aux résolutions du Conseil.

La Chine est prête à s'associer aux autres membres du Conseil et à la communauté internationale pour contribuer à la paix, à la stabilité et au développement au Mali.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Nous souhaitons d'emblée remercier la délégation française qui, en tant que rédactrice chargée du dossier malien, a présenté la résolution 2480 (2019). Nous la remercions également de sa collaboration avec tous les membres du Conseil au cours des délibérations sur ce texte.

Nous avons voté pour la résolution adoptée aujourd'hui parce que nous sommes convaincus que la situation au Mali nécessite que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali soit une mission de maintien de la paix assortie d'un mandat robuste et complet. Nous soulignons l'importance de renouveler le mandat de la Mission pour une année supplémentaire afin d'assurer la continuité de ses travaux, en particulier face aux nombreux défis politiques et aux menaces qui pèsent sur la sécurité dans le nord et le centre du Mali.

Nous pensons que les tâches énoncées dans la résolution présentée aujourd'hui par la France abordent la situation de la meilleure manière. La Mission est appelée à mettre en œuvre ses objectifs conformément

aux priorités qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité. Cela permettra sans aucun doute d'avancer sur la voie politique, dans le but de remédier à la situation au Mali. Nous nous félicitons également de l'élargissement du mandat de la Mission dans le centre du Mali, une région qui s'est récemment heurtée à de nombreux et difficiles problèmes sur le plan de la sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Konfourou (Mali) :** Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, de la possibilité que vous m'avez donnée de prendre la parole, à l'occasion de l'adoption de cette résolution 2480 (2019), extrêmement importante pour le Mali. J'adresse mes chaleureuses félicitations à la délégation koweïtienne, sous la direction ô combien aimable de l'Ambassadeur Mansour Alotaibi, pour une présidence réussie du Conseil de sécurité.

Le Mali salue l'adoption à l'unanimité de cette résolution extrêmement importante renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une année supplémentaire. Je voudrais ici saluer le leadership de la délégation française, porte-plume de cette résolution, ainsi que chacun des membres du Conseil, pour leurs contributions positives et pour leur sens du compromis, qui ont abouti à ce résultat.

Je tiens ici à rendre un hommage particulièrement appuyé à l'Ambassadeur François Delattre pour son amitié, pour son leadership, pour son sens élevé de l'écoute, pour sa disponibilité, mais aussi pour son soutien constant au Mali et aux pays du Sahel. Il a choisi de consacrer sa dernière apparition au Conseil au Mali. Le Mali lui en sait gré. Je lui en suis particulièrement reconnaissant. Nous sommes très honorés de l'avoir au Conseil, et je lui souhaite un bon retour à Paris et une pleine réussite au Quai d'Orsay. Il ne laisse que des amis à New York, et je lui renouvelle mon invitation : la résidence du Mali est suffisamment grande pour accueillir un ami, un vrai ami. Bon vent à lui.

Le Mali mesure toute l'importance de cette décision que le Conseil vient de prendre à l'unanimité. Je sais qu'en plus de renouveler, pour une année supplémentaire, le mandat de la MINUSMA, le Conseil réaffirme par la même occasion le soutien et la mobilisation de la communauté internationale aux côtés

du Mali et de son peuple, afin de nous aider à rétablir la paix et la stabilité durables, dans le strict respect de la souveraineté, de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du caractère unitaire et laïc de l'État du Mali.

C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, je tiens à transmettre ici aux membres du Conseil les vifs remerciements de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République du Mali, du Gouvernement et de l'ensemble du peuple malien, pour cette décision extrêmement importante qu'ils viennent de prendre. J'associe à ces remerciements le Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que l'ensemble des hommes et des femmes de la MINUSMA qui, je le sais, travaillent au quotidien dans des conditions extrêmement difficiles pour aider le peuple malien à faire la paix.

J'ai pris bonne note de toutes les observations et de toutes les attentes fortes que le Conseil vient de formuler. Et je promets de les porter fidèlement à l'attention de mes autorités. Pour notre part, je d'abord donner au Conseil l'assurance que le Gouvernement, sous l'autorité et l'impulsion du Président de la République, poursuivra sans relâche la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, et ce, de manière inclusive, notamment avec la participation active des mouvements signataires. Déjà, les parties maliennes travaillent sur une nouvelle feuille de route, assortie de tâches et de chronogrammes réalisistes et réalisables, et qui sont conformes, du reste, aux *benchmarks* contenus dans la résolution adoptée à l'instant.

Sur la situation dans le centre du Mali, S. E. M. Tiébélé Dramé, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, a informé le Conseil, le 12 juin dernier (voir S/PV.8547), de l'évolution de la situation au Mali et a annoncé une série de mesures que le Gouvernement a prises pour régler durablement cette situation dramatique dans les régions du centre du Mali, y compris, notamment, le Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, qui se veut une réponse holistique combinant à la fois l'approche politique et l'approche sécuritaire et militaire.

Outre ces mesures, le Président de la République a procédé à la nomination de Dioncounda Traoré, ancien Président de transition du Mali, en qualité de Haut-Représentant pour le Centre, en vue de fédérer toutes les actions entreprises par l'État, pour un retour rapide et durable de la paix et de la stabilité dans cette partie de notre territoire.

Parallèlement à ces mesures et dans le cadre des efforts pour une sortie globale de crise au Mali, le processus d'organisation du dialogue politique inclusif, voulu par le Chef de l'État, est entré dans sa phase active, avec l'installation, le 26 juin dernier, des éminentes personnalités nationales chargées de conduire ce dialogue national et les réformes politiques et institutionnelles envisagées à cet égard.

Pour ce qui concerne la résolution 2480 (2019), que le Conseil vient d'adopter, le Gouvernement du Mali se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait accédé à sa demande : premièrement, que la MINUSMA continue d'accorder une priorité stratégique de son mandat à l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger; et deuxièmement, que la MINUSMA ait comme seconde priorité stratégique le soutien au Mali et à ses Forces armées et de sécurité, en vue de la stabilisation durable de la situation dans les régions du centre. Je salue, à cet égard, la création, il y a quelques jours, du secteur centre de la MINUSMA. Au titre de la dimension régionale, je salue la décision d'étendre le bénéfice de l'accord technique à tous les fuseaux de déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel.

Le mandat que le Conseil vient de donner à la MINUSMA nécessite, pour sa réalisation, la mise à disposition de moyens matériels, financiers et humains adéquats. Je sais que les discussions sont en cours au sein de la Cinquième Commission pour mobiliser les ressources. Je voudrais lancer un appel politique. C'est une chose de donner le mandat, mais c'est une autre de donner à la MINUSMA les moyens de réaliser ce mandat. Je voudrais donc, au nom du Gouvernement du Mali, appeler à la mobilisation des ressources nécessaires à la MINUSMA, lui permettant d'accomplir son mandat. Nous espérons à cet égard que le rapport attendu du Secrétaire général dans les six mois aidera à

hisser le niveau des moyens à la hauteur de son mandat et des défis à relever sur le terrain.

Je termine en renouvelant les hommages du peuple malien et du Gouvernement du Mali en la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme malientes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de lever la séance, qui est la dernière prévue pour le mois de juin, je voudrais, au nom de la délégation koweïtienne, remercier sincèrement les membres du Conseil ainsi que le secrétariat du Conseil, de l'appui qu'ils nous ont apporté ce mois-ci. Ce fut un mois et très chargé, et nous sommes parvenus au consensus sur plusieurs questions importantes dont nous sommes saisis. Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls ou sans le dur labeur, l'appui sans faille et les contributions positives de toutes les délégations au Conseil, ainsi que des représentants du Secrétariat, notamment des fonctionnaires des services de conférence, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux de séance et des agents de sécurité.

Alors que notre présidence s'achève aujourd'hui, nous voudrions souhaiter plein succès à la délégation péruvienne, qui assure la présidence du Conseil pour le mois de juillet. En outre, étant donné que la présente séance du Conseil est la dernière à laquelle participe S. E. l'Ambassadeur François Delattre, nous voudrions lui souhaiter, au nom des membres du Conseil, plein succès dans ses activités futures. Il ne fait aucun doute qu'il va nous manquer, ainsi que sa participation positive aux travaux du Conseil. Il a été un représentant exceptionnel de la France. Il a laissé une empreinte sur les travaux du Conseil, et nous avons vu à quel point il est apprécié lorsque les membres de sa délégation et les membres du Conseil lui ont fait une ovation.

*La séance est levée à 11 h 5.*